

SAPEURS-POMPIERS DU PAS-DE-CALAIS



LISTE D'APTITUDE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024 RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Arrêté 2024 2585

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours arrêtées le 27 novembre 2023 par le Président du Conseil d'administration ;

Considérant que deux recrutements sont intervenus dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux depuis la dernière liste d'aptitude ;

Sur proposition du Directeur départemental par intérim des services d'incendie et de secours ;

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-286200019-20241212-2024-2585-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/12/2024

ARRETE

Article 1 – Le fonctionnaire suivant est inscrit sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

- ROBERT Céline

Article 2 – La présente liste d'aptitude sera communiquée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 - Si vous souhaitez contester cet acte, vous pouvez saisir dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

soit l'auteur de l'acte par le biais d'un recours gracieux adressé à l'attention de Monsieur le Président du Conseil d'administration à la Direction départementale des services d'incendie et de secours à Saint Laurent Blangy. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite) ;

soit le Tribunal Administratif de Lille par le biais d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

ACTE EXECUTOIRE

après dépôt en Préfecture

le 13.12.2024 et publié le 13.12.2024

Pour le Président du Conseil d'Administration

et par délégation

Chef d'Etat Major

Lieutenant-colonel Olivier LOISON

Saint Laurent Blangy, le **12 DEC. 2024**

**Pour le Président du Conseil d'Administration,
Le Directeur départemental des services
d'incendie et de secours par intérim,**

Colonel Florent COURRÈGES

Certifié le caractère exécutoire du présent acte à compter du